

Communiqué du Conseil Municipal

27 juin 2014

Conseil réuni avec deux absents excusés.

TOURISME

Camping Pour la mise en gestion du camping, la commune doit engager une procédure de délégation de service publique (D.S.P.) simplifiée. Le conseil accepte de désigner les membres de la commission de service de D.S.P. Les membres titulaires nommés sont P. Chollier, S.Morisco, N.Albizzi et C.El Amine. Les membres suppléants sont : R.Fontaine-Tranchant, C.Antoine et M.Guieu.

Le cahier des charges pour l'appel à candidature sera préparé pour le prochain conseil.

Convention avec le Syndicat Mixte de la Boucle du Rhône en Dauphiné (SYMBORD) Dans le cadre de la valorisation du petit patrimoine de la Boucle du Rhône en Dauphiné et de la création de sentiers et routes thématiques, le SYMBORD a élaboré une série de panneaux positionnés sur «la route des peintres». Il propose par convention, de rétrocéder à titre gratuit ces panneaux aux communes sur lesquelles ils sont implantés. Le conseil accepte.

COMMUNICATION

Actualité municipales Le remplacement du logiciel Mailchimp par Mailjet pour un montant de 300€TTC est validé dans le but d'avoir une présentation plus claire des informations.

VIE ASSOCIATIVE

Subventions Tous les ans, au printemps, le conseil municipal vote les subventions aux associations fonctionnant en année civile et à l'automne, les associations fonctionnant en année scolaire. La commission « vie associative » présente ses propositions de subvention de fonctionnement aux associations.

Une baisse globale de 40% par rapport à 2013 avec une minoration de 10% pour les associations bénéficiant d'un lieu de stockage (le Sou des écoles et le Comité des fêtes) et 20% pour les associations bénéficiant d'un local dédié (USVA, pompiers, ACCA)

Les montants sont donc les suivants: L'Association Hiéroise de Défense de l'Environnement 120€, L'Amicale des anciens sapeurs-pompiers et les fervents de la Saint-Hubert 350€, Amitiés et Loisirs, la Boule de la Vallée, l'Amicale du personnel, la FNACA, l'Ecole de musique du Val d'Amby, la Truite de l'Amby, la gymnastique féminine du Val d'Amby, Karaté du Val d'Amby, Le chant du loup, Patrimoine et savoir-faire traditionnels, le comité d'aide aux cheveux blancs, le troquet des enfants 400€, le comité des fêtes 550€, l'USVA 1650 €, le Sou des écoles 1 850€.

Les subventions seront versées sous condition que l'association ait bien rendu son dossier de subvention complet.

Il est précisé qu'une aide exceptionnelle pourra être demandée pour un projet particulier sur présentation d'un dossier complet. Pour finir, le conseil décide de financer directement les colis et/ou le repas des anciens.

Un courrier informera les différentes associations de ces décisions.

Le conseil approuve cette nouvelle politique, après le vote suivant : 4 contre, 9 pour.

PERSONNEL

Remplacement temporaire d'un agent technique M. Le Maire propose la candidature d'une personne présentée par l'association «Osez». La rémunération serait de

Nicole ALBIZZI Adjointe au Maire, déléguée à la communication

19,66€TTC/h sur la base du SMIC. Le conseil valide le remplacement pour 6 semaines, dès le 1^{er} juillet incluant 15 jours en doublon (5 contre, 7 pour, 1 abstention).

AFFAIRES SCOLAIRES

Nouvelle organisation des rythmes scolaires Mme Lesko a émis un avis favorable à notre demande de modification des rythmes scolaires, sous réserve d'un accord définitif du conseil départemental de l'Education qui doit se réunir le 3 juillet et du conseil général pour les transports. Les horaires de classes seraient donc les suivants:

Lundi et jeudi: 8h30-11h30 ; 13h30-16h30

Mardi et vendredi: 8h30-11h30 ; 13h30-15h

Mercredi: 8h30-11h30

Les Temps d'Accueil Périscolaires (TAP) les mardis et vendredis de 15h à 16h30.

Une réunion publique se tiendra le 3 juillet à la salle des fêtes pour la présentation de cette organisation avec remise des dossiers d'inscription pour les services périscolaires (cantine et garderie) et les dossiers de préinscription aux TAP.

Dossiers de présentation et d'inscription aux services périscolaires

-Nouveaux inscrits aux services périscolaires: un dossier leur sera remis avec fiche de renseignements, les règlements intérieurs, les procédures de paiement. L'inscription par internet sera possible.

-Pour les élèves déjà scolarisés, des dossiers complétés seront distribués, les parents n'ayant qu'à modifier les coordonnées devenus obsolètes.

Un dossier de préinscription aux TAP sera également remis ainsi qu'une brochure pour les services extrascolaires (Accueil Collectif des Mineurs du mercredi après-midi, les assistantes maternelles, les associations hiéroises destinées aux enfants).

Fonctionnement des services Une réorganisation des services avec le personnel communal est indispensable en fonction de leur implication ou non dans les TAP.

Tarifs des structures d'accueil

Cantine Actuellement un repas revient à 13,80 € par enfant se répartissant ainsi 9,90€ supporté par la mairie (facturation SER+7 agents+autres frais de fonctionnement) et 3,90€ supporté par les familles.

Il faut noter que les repas sont cuisinés sur place et sont de qualité.

Le coût annuel mairie est estimé pour l'année 2013/2014 à 66 607€.

Garderie Le coût de revient d'une heure est 8,30€ se répartissant ainsi

5,77€ supporté par la mairie et 2,55€ supporté par les familles.

Le coût annuel mairie est de 6 133,51€ (année 2012/2013).

Le coût annuel global des services périscolaires supporté par la mairie est de 72 740,71€.

Le fonds d'amorçage de l'Etat pour la mise en place des TAP est de 50 € par enfant.

Par ailleurs, l'embauche d'un coordinateur à temps partiel est à prévoir.

En conséquence, le conseil décide de fixer les tarifs suivant:

-le prix du repas à 4,30 € (11 voix pour, 1 abstention, 1 contre)

-le prix de la garderie à 3 € /h (8 voix pour, 3 abstentions, 2 contre). Dès la rentrée, le tarif sera appliqué à la demi-heure soit 1,50€.

-Le prix des TAP à 4,50 € l'unité (soit 1h30) (10 voix pour, 2 contre, 1 abstention)

Nicole ALBIZZI Adjointe au Maire, déléguée à la communication

TRAVAUX

Equipement informatique filaire de la mairie Considérant que le fonctionnement actuel est satisfaisant, le conseil décide de reporter cet équipement à une date ultérieure.

Fermeture de l'espace dévolu à l'école Après examen de devis et discussion sur l'intérêt de fermer cet espace, le conseil accepte le devis du Forgeron pour un montant de 9 300€ HT. Celui-ci comprend l'installation d'une barrière et un ventail entre les 2 murets de l'allée centrale, d'un portillon et une grille entre la mairie et l'extrémité du muret de droite, un ventail fermant l'accès au plateau de l'école. Une grille sur le décrochement du mur de droite.

Concernant la fermeture de l'espace lié au logement de fonction de l'école, le conseil décide de ne pas commander ces travaux.

URBANISME

AVAP Le conseil valide le règlement proposé par M.LAJOIE et la constitution de la « commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » ci-dessous: Le Préfet de l'Isère, le Directeur de la DREAL, le Directeur de la DRAC, R.QUESADA (LoParvi) et J.DIAS (Maison du Patrimoine), A.MOLINA (CCIC), S.CARREL (Carrel SA), P.CHOLLIER, M.LAJOIE, C.EL AMINE, F.MARTINEZ, J.LE DIAS ; J.FERBACH (SYMBORD), C.SCHNEIDER (CAUE), B.BALME (Conseil Général de l'Isère).

Avant-projet d'aménagement du terrain du Pellan A la demande de la commune, le cabinet de géomètre-expert RICHARD-MEULIEN propose un devis d'un montant de 4410€HT incluant la réalisation d'un relevé topographique complet pour déterminer les contraintes altimétriques du site y compris les réseaux divers (eaux usées, eau potable, etc...). Puis établir un avant-projet sommaire chiffré correspondant à l'aménagement de la zone.

Le conseil donne son accord souhaitant toutefois un devis plus détaillé, notamment en ce qui concerne les pièces restituées.

QUESTIONS DIVERSES

Désignation d'un référent en matière de lutte contre l'habitat indigne C.El Amine est désigné référent.

Plan Particulier d'Intervention Bugey : L'avant-projet de ce plan est mis à consultation du public du 23 juin au 24 juillet, période durant laquelle les personnes peuvent faire leurs remarques. M. le Maire note à ce propos que le système d'alerte SAPPRE ne prend toujours pas en compte les numéros téléphoniques « liste rouge », ni les portables. Par ailleurs, la demande de mettre en réseau les sirènes de la centrale avec la sirène de la mairie n'a toujours pas reçu de réponse.

Marché d'assurances : le cahier des charges travaillé et étudié par un expert reçoit l'approbation du conseil.

Pouvoirs de police M. Le Maire rappelle que sur les voies d'intérêt communautaire, le pouvoir de police appartient toujours au maire. Dans un souci de cohérence et d'harmonisation des décisions au niveau de la CCIC, le maire demande à ce que les pouvoirs de police concernant la voirie et l'habitat restent de compétence communale.

Equipement informatique du local technique Martinet le conseil valide la proposition d'acquisition d'un PC portable avec acquisition d'une licence Microsoft Office pour 606,87€.

Fin de la réunion à 23h50.

Prochain conseil le 18 juillet 2014 à 20h.

Nicole ALBIZZI Adjointe au Maire, déléguée à la communication